

F.I.A.F.

FEDERATION INTERNATIONALE

DES ARCHIVES DU FILM

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR
PERPIGNAN, 27 - 30 janvier 1978

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

PERPIGNAN - 27-30 janvier 1978

Etaient présents : MEMBRES

V. Pogacic, Président
W. Klaue, Vice-Président
E. Bowser, Vice-Président
R. Bordé, Secrétaire-Général
adjoint
J. de Vaal, Trésorier
R. Daudelin
D. Francis
I. Molnar . *J. Kuiper*

MEMBRES SUPPLEANTS

T. Andreykov

MEMBRE HONORAIRE

E. Lauritzen

SECRETAIRE EXECUTIVE

B. van der Elst

MM. Buache et Stenklev (suppléants) s'étaient fait excuser.
Le Comité Directeur avait aussi invité M. V. Dimitriev (accompagné de son interprète, M. K. Razlogov) à assister à la réunion pour qu'il puisse en faire rapport au Vice-Président Privato, empêché pour raison de santé. M. Dimitriev n'a participé à la réunion qu'à partir du 28 janvier.

M. Pogacic ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants.

Ayant constaté les présences et les absences, le secrétaire-général adjoint fait remarquer que M. Andreykov a donc le droit de vote, et l'on passe à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres ont reçu l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
3. Rapport du Président sur la démission du Secrétaire-général
4. Questions se rapportant aux membres : Reconfirmation
Nouvelles candidatures
Réévaluation du statut d'associé
Divers

5. Relations avec l'UNESCO, le CICT et la FIAPF
6. Rapport du Trésorier
7. Organisation du Congrès de Brighton
8. Rapport des Commissions spécialisées
Rapport sur le Summer School de Copenhague
9. Projets en cours : Basic Manual
Summer School de 1979
Autres projets et publications (Brochures informative sur la FIAF, Bulletin, etc...)
10. Préparation du Congrès de Lausanne - Thème choisi
Thème du Congrès de Prague en 1980
11. Divers

Mme Bowser, ayant des questions urgentes à poser sur l'état des relations de la FIAF avec la Cinémathèque Française, demande que ce point soit ajouté à l'ordre du jour de ce vendredi, ce qui lui est accordé.

L'ordre du jour amendé est ensuite approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES REUNIONS PRECEDENTES DU COMITE DIRECTEUR

Le procès-verbal des deux réunions du Comité Directeur à Varna, rédigé par la Secrétaire exécutive mais revu et approuvé par le Secrétaire-général Jacques Ledoux, est approuvé à l'unanimité.

3. RAPPORT DU PRESIDENT CONCERNANT LA DEMISSION DE M. JACQUES LEDOUX EN TANT QUE SECRETAIRE-GENERAL

Tous les membres du C.D. ayant reçu copie de la lettre de démission de M. Ledoux, M. Pogacic commence par exprimer l'étonnement, qu'il suppose partagé par tous les membres, ressenti par lui à la lecture de cette lettre. Parce qu'une démission de ce genre n'était pas prévue aux Statuts de la FIAF, qu'il pensait ne pouvoir personnellement ni accepter ni refuser cette démission, et parce qu'il espérait ainsi persuader plus facilement M. Ledoux de revenir sur sa décision, M. Pogacic lui a aussitôt répondu par une lettre personnelle.

MM. de Vaal et Daudelin marquent leur désaccord sur cette façon de procéder et trouvent que, puisque la lettre de M. Ledoux était une lettre officielle du Secrétaire-général au Président, celui-ci était dûment mandaté pour mettre M. Ledoux en face de ses responsabilités et lui demander au moins de venir s'expliquer devant le Comité directeur sur les raisons de sa démission. D'autant plus que la lettre de M. Ledoux était en quelque sorte une mise en accusation du Comité directeur, accusation qu'il va probablement répéter devant l'Assemblée Générale à Brighton.

M. Pogacic ayant répété qu'il avait d'abord espéré régler ce problème de façon amicale et inofficielle mais qu'il n'y avait pas réussi, Mme Bowser dit qu'il ne sert à rien de récriminer sur ce qui a été dit ou fait mais que le Comité directeur doit maintenant essayer de se préparer à répondre aux questions qui pourraient lui être posées devant l'Assemblée Générale, et surtout présenter une position unie, étayée par des arguments raisonnables et non par des arguments personnels ou émotionnels.

M. Lauritzen, étant absent lors du congrès de Varna, a été très choqué par la nouvelle de la démission de M. Ledoux et n'en comprend toujours pas les raisons. Il demande à ceux qui ont rencontré personnellement le Secrétaire-Général après sa démission, de faire un court rapport sur leurs conversations avec lui. Il soutient aussi la requête de Mme Bowser pour que le Comité directeur reste uni en cette occasion et qu'il ne se produise pas à la FIAF une "affaire Ledoux" comme il y a eu une "affaire Langlois".

M. Pogacic explique que, d'après la lettre de J. Ledoux, les deux raisons récentes de sa démission seraient le problème de la reconfirmation en tant que membre de la cinémathèque de Prague et, beaucoup plus accessoirement, le sérieux malentendu qu'il a eu avec M. Ib Monty au sujet de la présence de M. Klaue au Summer School de Copenhagen (dont tout le C.D. a pu suivre le déroulement par des copies de correspondance).

M. Borde, qui a rencontré M. Ledoux à Bruxelles aussitôt après sa démission puisque c'est lui qui, en tant que Secrétaire-Général adjoint, doit assurer l'intérim de ce poste jusqu'aux prochaines élections, confirme en les développant les raisons évoquées ci-dessus par M. Pogacic.

"M. Ledoux lui a dit notamment :

- que l'autonomie des cinémathèques était, à ses yeux, un point fondamental,
- que cette autonomie était déjà menacée dans certains cas et risquait de l'être encore plus, au cours des prochaines années,

- que la FIAF devait se montrer intransigeante sur ce principe et qu'il en avait fait, en tant que Secrétaire-Général, l'une de ses règles d'action,
- mais qu'il avait eu, à Varna, l'impression d'être désavoué.

M. Borde ajoute que M. Ledoux a préféré ne pas assister à la réunion de Perpignan pour que le Comité directeur puisse, sans lui, discuter en toute liberté de ces questions, surtout celle de la reconfirmation des membres et de leur autonomie.

M. Andreykov pense que ces deux points ne servent en quelque sorte que de prétextes à la démission de M. Ledoux, mais qu'il y a d'autres raisons plus profondes que nous devons élucider au plus tôt et surtout essayer de résoudre avant Brighton pour éviter d'y créer un "cas Ledoux", ce qui serait très néfaste à la FIAF.

M. Francis ajoute que pour la National Film Archive, il serait très gênant que ce problème soit discuté ouvertement à Brighton étant donné que le British Film Institute s'est trouvé récemment presque dans la même situation que le Ceskoslovensky Filmovy Ustav vis-à-vis de la FIAF et qu'il serait malhabile de rouvrir ces questions encore assez brûlantes à Brighton même. Il adjure le Comité directeur de tout faire pour y éviter ce genre de scandale.

M. Klaue à son tour énumère les raisons qui, d'après lui et d'après des conversations qu'il a eues à diverses reprises avec M. Ledoux, ont causé sa démission. En plus des deux motifs déjà cités, il y aurait, chez M. Ledoux,

- 1°) un certain sentiment d'opposition à un trop grand élargissement de la Fédération, à l'inverse d'un certain nombre d'autres membres qui, eux, voudraient voir la FIAF s'ouvrir aux archives de télévision, aux archives documentaires ou universitaires, aux embryons de cinémathèques du Tiers-Monde etc... etc...
M. Ledoux n'y voit surtout qu'une source grandissante de problèmes pour la FIAF.
- 2°) un refus de ce qu'il estime une politisation de la FIAF, de jour en jour plus explosive et nuisible aux intérêts des membres.
M. Ledoux ne se sentirait plus capable de poursuivre ce qu'il estimait sa mission en tant que Secrétaire-Général, c'est-à-dire maintenir l'équilibre entre toutes les parties (surtout l'Est et l'Ouest) et éviter autant que possible toute politique à la FIAF.

M. Klaue ajoute qu'il est d'accord avec M. Francis pour que nous essayions d'empêcher toute confrontation directe et nécessairement pénible entre M. Ledoux et le Comité directeur devant l'Assemblée Générale et que nous devrions quand même demander à M. Ledoux de venir

s'expliquer officiellement devant tout ou partie du Comité directeur avant l'Assemblée Générale. D'autre part, il serait utile et même nécessaire que nous discutions un à un tous les points énumérés jusqu'à présent comme causes de la démission du Secrétaire-Général, car ce sont presque tous des problèmes sérieux qui se posent à la FIAF.

Mme Bowser approuve entièrement ce qu'a dit M. Klaue.

M. Daudelin suggère de ne pas mettre la démission du Secrétaire-Général comme un point spécial à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

M. Kuiper résume la discussion et en conclut que le Comité directeur doit maintenant :

- 1°) accepter formellement la démission de M. Ledoux et lui écrire en ce sens.
- 2°) informer tous les membres de cette démission.
Ces deux lettres seront rédigées en commun, ici-même, à Perpignan.
- 3°) discuter un à un tous les points énumérés par les divers membres du C.D. comme motifs probables de la démission du Secrétaire-Général, et établir quelle est la position du Comité directeur à propos de ces problèmes.

Aux points cités par M. Klaue, Mme Bowser demande d'en ajouter un cinquième : Définition du rôle du Secrétaire-Général à la FIAF, de sa fonction et de ses tâches et, par voie de conséquence, des tâches que la secrétaire exécutive devrait ou pourrait accomplir seule. M. Daudelin suggère de discuter en même temps de la fonction et des tâches du Président. Tout le monde est d'accord sur ce programme.

M. Pogacic propose donc de commencer par la question de la :
- Reconfirmation des membres et en particulier de l'archive de Prague.

M. Borde précise qu'aucun des 8 membres dont la reconfirmation avait été discutée à Varna et dont 7 certainement, avaient été formellement reconfirmés, n'a encore été informé de cette décision. Avant sa démission, M. Ledoux s'était refusé à le faire et M. Borde a pensé qu'il valait mieux attendre la réunion de Perpignan pour laisser les mains libres au Comité directeur, au cas où celui-ci déciderait d'abandonner cette procédure qui semblait devoir causer tant de difficultés.

M. Klaue trouve que nous ne devons pas renoncer à cette procédure. Ce n'est pas à la légère que le Comité directeur a introduit cette obligation dans les statuts et elle est assez souple pour que le C.D. l'applique entièrement dans l'intérêt des membres. Si nous avons des doutes sur la façon dont le membre en question répond aux exigences des Statuts de la FIAF, nous pouvons demander des renseignements supplémentaires et éventuellement essayer d'obtenir quelque changement, mais il ne faut pas, pour éviter les difficultés, abandonner déjà cette procédure que M. Klaue croit bénéfique

pour la FIAF. De plus, nous avons l'obligation maintenant de répondre aux demandes de reconfirmation déjà reçues.

M. Borde rappelle que, pour le cas de Prague, il n'y a pas eu de vote formel à Varna et il aimerait, pour plus de clarté (car la discussion à Varna s'était terminée assez confusément) que l'on rediscute éventuellement la reconfirmation de cette archive et que l'on vote ensuite.

M. Pogacic souligne qu'il y a deux questions différentes à résoudre :

- 1°) la reconfirmation de Prague - et pour lui le Ceskoslovensky Filmovy Ustav - Filmovy Archiv n'est pas un institut comme le B.F.I. ni comme le Svensk Film Institutet mais une organisation qui remplit toutes les fonctions d'une vraie cinémathèque avec en plus un département "recherches" particulièrement développé.
- 2°) Faut-il ou ne faut-il pas supprimer dans nos statuts la procédure de reconfirmation ? Pour cela, il a des doutes.

M. Francis trouve que l'idée de "reconfirmation" est importante et doit être conservée, mais peut-être la FIAF devrait-elle reconsidérer ses critères et ses exigences en ce qui concerne la structure et l'indépendance de ses membres. De plus en plus d'organisations culturelles cinématographiques englobant une archive de films adopteront cette structure d'Institut parce que, financièrement, cette forme est plus viable. La FIAF devrait admettre que la structure de l'organisation dont certains de ses membres font partie n'implique pas nécessairement que ce membre ne remplit pas bien ses fonctions de cinémathèque. M. Francis serait même tenté de dire qu'au contraire, cette cinémathèque disposerait de plus de moyens qu'une cinémathèque totalement autonome.

M. Pogacic ajoute que, précisément, la plupart des cinémathèques, qui se créent dans les pays en voie de développement, font partie d'un organisme plus large du genre "Institut" ou même "Ministère". Cette question est donc aussi liée au problème de la politique générale de la FIAF : voulons-nous nous développer sur un plan mondial ou préférons-nous rester une Fédération plus restreinte mais très exigeante sur certains points, dont l'autonomie de ses membres ?

Pour en revenir à l'archive de Prague, et en réponse à une question de M. Daudelin sur la présence de M. Ondroucek comme délégué de la Cinémathèque tchécoslovaque aux AG de la FIAF en place du responsable du département "archiv", alors qu'à Londres nous avons obtenu que ce ne soit pas M. Lucas mais bien M. Francis qui assiste à nos Congrès, M. Klaue répète que le Ceskoslovensky Filmovy Ustav - Filmovy Archiv ne peut en rien être comparé au B.F.I., si ce n'est par une malheureuse coïncidence du mot "Institute". M. Ondroucek a accepté à Varna de ne plus utiliser ce terme.

Pour le reste, le C.F.U. F.A. est une véritable archive de films, comme la FIAF le conçoit, mais qui met l'accent principalement sur la recherche historique. Et M. Klaue rappelle qu'à Varna encore, la FIAF a insisté sur l'importance de la recherche historique au sein des archives.

Mme Bowser est entièrement d'accord avec M. Klaue et cite l'exemple de sa cinémathèque où c'est elle-même qui est responsable du département "archive" proprement dit, mais pour laquelle personne à la FIAF ne songerait à refuser M. Ted Perry comme représentant à l'Assemblée Générale.

Finalement, le Comité directeur est unanime et décide que le Ceskoslovensky Filmovy Ustav - Filmovy Archiv doit être reconfirmé mais que, dans la lettre de reconfirmation, l'on souligne l'importance que la FIAF attache à l'autonomie des archives et à la vraie responsabilité de la personne que la cinémathèque délègue à ses Assemblées Générales.

M. Francis demande alors que l'on en revienne au problème de la reconfirmation en général. Sommes-nous satisfaits de cette procédure ? A la lumière de notre première expérience, ne trouvons-nous pas qu'il faudrait l'amender quelque peu ? La rendre moins stricte ? mais dans ce cas, elle risque de demeurer totalement inefficace. L'appliquer avec rigidité ? mais alors il est impossible de l'adapter raisonnablement à toutes les situations différentes des archives que nous aurons à reconfirmer et nous irons de conflit en conflit.

M. Klaue estime que, avant un éventuel amendement, nous devrions d'abord expérimenter cette procédure un peu plus. En cas de problèmes, nous disposons aussi de suffisamment d'autres possibilités décrites dans le règlement avant d'en arriver à une non-reconfirmation : inviter le membre en question à venir s'expliquer devant le C.D., demander de plus amples informations, retarder la reconfirmation, menacer de suspension etc... C'est au Comité directeur à décider de ce qu'il peut faire dans chaque cas.

Après avoir relu l'article 49 du Règlement qui décrit la procédure de reconfirmation, le Comité directeur convient qu'il n'est pas nécessaire de l'amender mais accepte la suggestion de M. Francis que la décision prise dans chaque cas, de reconfirmation soit clairement expliquée et motivée dans le procès-verbal de la réunion et dans la lettre de reconfirmation au membre.

L'on passe ensuite à la discussion du deuxième motif possible de la démission de M. Ledoux : conflit entre M. Monty et M. Ledoux à propos de la visite que M. Klaue devait effectuer au cours d'été de Copenhague. Tous les membres du Comité directeur ont reçu copie de la correspondance qui a accompagné ce regrettable malentendu.

M. Pogacic trouve que le Comité directeur est en tort de ne pas avoir pensé à prévenir M. Monty de sa décision d'envoyer M. Klaue comme observateur au Summer School de Copenhague, mais M. Daudelin estime que c'est surtout la réaction de M. Monty à la lettre de M. Klaue qui est à blâmer et non le Comité directeur.

Mme Bowser est d'accord mais ajoute que, la Commission de Documentation ayant été, à tort, mise en cause dans cette affaire par M. Ledoux, elle s'est trouvée prise entre deux feux et a eu de la peine à calmer les esprits. Elle estime donc, si M. Klaue le veut bien, qu'il vaut mieux clore ce dossier maintenant.

M. Klaue est tout à fait d'accord qu'il vaut mieux tourner la page et qu'il suffirait que le Président exprime à Brighton à M. Monty, en particulier mais officiellement, l'opinion du Comité directeur sur le mal-fondé de sa réaction à l'égard d'une décision du Comité directeur. M. Pogacic accepte et remercie M. Klaue pour sa position généreuse.

Politique future de la FIAF - Elargissement de la Fédération

Le Président commence par exposer le problème. La FIAF devrait-elle rester un organisme très fermé et très spécialisé, telle qu'elle l'a été jusqu'à ces dernières années, ou doit-elle au contraire, s'élargir non seulement sur le plan géographique mais aussi sur le plan de ce qui fut jusqu'ici son domaine propre, le film en tant qu'art, et s'ouvrir par exemple aux archives de télévision, aux archives documentaires... etc...

M. Pogacic estime indispensable un élargissement de la FIAF sur le plan géographique. Nous devons non seulement être accueillants aux cinémathèques qui se créent dans la plupart des pays en voie de développement mais surtout susciter leur création et les aider à s'établir. Ce problème est lié à nos rapports avec l'Unesco et à notre demande du statut B. dont on reparlera plus tard.

M. Andreykov et M. Klaue sont d'accord qu'une telle action fait partie des tâches statutaires de la FIAF.

M. Daudelin souligne que tout le Comité directeur est certainement d'accord sur le principe évoqué ci-dessus mais il n'est pas satisfait que cela reste jusqu'ici une question de principes. Que faisons-nous pratiquement pour promouvoir la création d'archives du film dans les pays en voie de développement ? Que pouvons-nous faire avec les très faibles moyens dont nous disposons tant en hommes qu'en argent ? Finalement, nous en sommes réduits à un aveu d'impuissance.

M. Pogacic n'est pas d'accord en tant que Président de la Commission pour les archives dans les pays en voie de développement. Il explique que cette Commission, composée de MM. Perry, Mbaloula et lui-même, a travaillé très activement depuis Varna. Il en fera rapport au pt.8 de l'ordre du jour.

D'autre part, la FIAF a aussi entretenu ces derniers temps, une collaboration très fructueuse avec l'Unesco dans ce domaine.

M. Kuiper évoque trois autres problèmes liés à l'élargissement éventuel de la FIAF :

- 1°) peu de nouvelles cinémathèques dans le monde auront encore les moyens de construire et d'entretenir les très coûteux blockhaus pour films nitrate. Il ne faut donc s'attendre qu'à un développement très limité des archives collectionnant les films anciens.
- 2°) nos connaissances à ce jour étant très imparfaites sur le résultat de nos méthodes de préservation des films-couleur, si ce n'est des méthodes très onéreuses, nous devons être prudents en décidant qui nous voulons pousser à collectionner les films-couleur. Il faut que ces cinémathèques en aient les moyens.
- 3°) nous faisons trop peu de "publicité" sur l'importance et la nécessité urgente de préserver les films. Nous devrions accélérer la publication du "Basic Manual", de la brochure informative sur la FIAF, etc... ainsi que nos recherches et publications sur les nouvelles techniques de préservation des films-couleur et des bandes magnétiques. Si nous faisons tout cela, alors nous nous développerons et nous remplirons les tâches décrites dans nos statuts.

M. Francis évoque alors l'autre aspect de l'élargissement de la FIAF à l'égard des archives de télévision et des archives documentaires. Il estime que, dans ce domaine, la FIAF n'a pas joué son rôle et que si, récemment, l'on a vu la formation de deux nouvelles associations internationales : la Fédération Internationale des Archives de Télévision (FIAT) et l'International Association for Audivisual Media in Historical research and education (IAMHIST), c'est parce que la FIAF n'a pas voulu tenir compte de ceux qui considéraient comme important que l'on préserve la production télévisée et les films en tant que "documents".

Mme Bowser est d'accord que c'est un grand problème que la FIAF n'a pas réussi à résoudre mais qu'il est probablement trop tard maintenant pour décider que nous acceptons ces archives au sein de la Fédération. La seule chose qu'il nous reste à faire est d'établir les meilleurs liens possibles avec ces organisations internationales et, si nous réussissons à leur faire adopter notre point de vue et nos critères sur la préservation des films, nous aurons alors aussi bien servi les buts de la FIAF.

M. Francis ajoute que si nous unissons nos forces par quelque relation directe avec la FIAT et l'IAMHIST par exemple, notre poids à l'échelon international serait alors beaucoup plus grand et que dans ces nouveaux pays où la production télévisée et de films documentaires est certainement plus importante que celle des films de fiction, nous pourrions ensemble promouvoir la création d'archives qui couvriraient en même temps ces 3 domaines avec beaucoup plus de chances de réussite car elles seraient mieux soutenues par leurs autorités locales.

M. Klaue fait alors le point de la discussion et estime qu'elle a été fructueuse. Nos positions sont maintenant plus claires. Il est certain que la majorité du Comité directeur est pour un élargissement de la FIAF, d'où découle automatiquement un accroissement de nos activités. Mais

nous devons aussi nous rendre compte de nos limites. Nous avons beaucoup de bonnes idées mais peu de moyens pour les exécuter. C'est pourquoi, M. Klaue revient à une suggestion qu'il a déjà faite à plusieurs reprises : répartir les tâches à accomplir parmi les membres du Comité directeur et ne pas en charger uniquement le Secrétaire-général et deux ou trois autres membres.

M. Pogacic est d'accord sur le principe mais trouve qu'il faudrait d'abord établir une liste des tâches à accomplir et un ordre de priorités. L'on verrait ensuite qui peut s'en charger et si notre budget nous le permet.

Mme van der Elst se charge d'établir un projet de liste de ce genre en reprenant les procès-verbaux des réunions du C.D. et de l'Assemblée Générale des 3 dernières années, où de nombreuses bonnes suggestions ont été faites mais souvent abandonnées peu après.

Politisation de la FIAF

L'on en vient ensuite au dernier point évoqué par M. Klaue comme une des causes probables de la démission de M. Ledoux.

M. Pogacic estime que c'est un faux problème.

Si la FIAF est politisée, elle l'est beaucoup moins que la plupart des autres organisations internationales et d'ailleurs, à plusieurs reprises, l'Assemblée Générale a marqué sa volonté d'écarter toute politique des décisions de la FIAF. Il demande alors l'avis des autres membres du Comité directeur.

M. Daudelin pense que ce n'est pas un faux problème. Il y a eu récemment plusieurs indices d'une politisation de la Fédération et il rappelle le cas du vote sur l'admission de l'archive de Séoul.

M. Klaue trouve aussi que même si ce problème est délicat à évoquer, il existe et nous devons le discuter. En plus du cas de la Corée du Sud, une certaine politisation s'est manifestée par exemple dans nos symposiums. (le symposium Amérique-Latine à Mexico, par exemple).

L'on ne peut, dit-il, éviter toute influence politique ou idéologique au sein de la FIAF mais si nous voulons l'écarter au maximum, nous devons être prudents dans le choix des thèmes de nos congrès et éviter des sujets qui risquent d'être trop explosifs sur ce plan.

D'autres actions, comme les résolutions que M. Pedro Chastel a fait circuler au cours de certains congrès de la FIAF pour la cause des cinéastes chiliens emprisonnés, devraient aussi être évitées, car elles risquent peut-être d'embarrasser des membres.

Mme Bowser, M. Pogacic, M. Daudelin expriment leur accord avec M. Klaue, mais Mme Bowser explique que, pour M. Ledoux, même la décision prise par le C.D. sur la reconfirmation de Prague et même la réaction de M. Monty à propos de la visite de M. Klaue au Summer School avaient un fondement politique. Personnellement, elle ne soutient pas ce point de vue.

M. Kuiper se demande justement si cette question d'une politisation de la FIAF n'a pas été démesurément gonflée par M. Ledoux. Personnellement, il a toujours été très impressionné par le fait qu'en dépit des différences politiques, économiques, culturelles, etc... entre les membres, la plupart des problèmes auxquels se heurtaient les archives étaient les mêmes. Nous avons bien plus d'éléments communs que de questions qui nous divisent et, jusqu'à présent, M. Kuiper ne voit pas de grave division au sein de la FIAF. Il appuie aussi la suggestion de M. Klaue de ne choisir comme thèmes de nos futurs Congrès que des sujets qui ressortissent de nos problèmes communs : problèmes de préservation, d'identification des films, etc...

M. Pogacic conclut alors cette discussion en disant que l'équilibre politique de la FIAF ne dépend certes pas d'un seul homme, fut-il le Secrétaire-Général mais que c'est l'affaire de tous les membres et que chacun d'eux individuellement doit veiller à ne pas tomber dans ce piège si dangereux pour la Fédération.

4. QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX MEMBRES

Ottawa National Film Archives

M. Borde rappelle que Mme Bowser a effectué, pour le compte du Comité directeur, la visite d'inspection prévue par les statuts lors de l'admission d'un nouveau membre. Elle a fait un rapport écrit tout à fait favorable sur cette visite et tous les affiliés de la FIAF en ont été informés par lettre circulaire.

International Museum of Photography, at George Eastman House (Rochester)

L'ultime condition requise par le Comité directeur à Varna pour que l'I.M.P. obtienne le statut d'Observateur à la FIAF avait été que la Fondation George Eastman House renonce à sa plainte déposée contre la FIAF dans les années 60.

En tant que Directeur de l'I.M.P., M. Kuiper a écrit le 28 décembre 1977 une lettre au Comité directeur de la FIAF disant que toute cette affaire appartenait au passé et que cette institution renonçait à recouvrer quoi que ce soit comme documents qui pourraient encore se trouver dans les anciens bureaux de la FIAF à Paris, mis sous séquestre à l'époque.

M. Borde demande donc aux membres si cette lettre de M. Kuiper leur paraît suffisante pour régulariser le statut de l'I.M.P. au sein de la FIAF. Tout le monde est d'accord et M. Kuiper ajoute que, en fait, la Fondation George Eastman House n'existe plus, que G. Eastman House n'est qu'un bâtiment qui abrite différents organismes dont l'archive du film et que l'I.M.P. n'a pas de représentants légaux à Paris, contrairement à ce que dit notre avocat, Maître Boitard.

M. Borde conclut en disant sa satisfaction pour le règlement de cette affaire, tout au moins en ce qui concerne un des protagonistes. La FIAF n'a plus maintenant en face d'elle que la Cinémathèque Française qui s'oppose, malgré le jugement du Tribunal de Paris, à la restitution des archives de la Fédération.

M. Lauritzen, en tant qu'un des plus anciens membres du Comité directeur, mêlé de près à cette affaire lors du procès en question, offre alors ses bons offices pour intervenir auprès de notre avocat à Paris, et essayer d'obtenir l'exécution du jugement. Son offre est acceptée avec reconnaissance. Mme van der Elst écrira donc en ce sens à Maître Boitard et communiquera à M. Lauritzen tous les éléments dont il pourrait avoir besoin.

En ce qui concerne l'I.M.P./G.E.H., tous les affiliés de la FIAF seront avisés par lettre circulaire de la confirmation de leur statut d'Observateur.

Cinémathèque Française

Mme Bowser fait part au Comité directeur d'une demande de M. Ted Perry sur l'opportunité de proposer, plus ou moins ouvertement, à la Cinémathèque Française de se ré-affilier à la FIAF.

La raison de cette demande est que le Department of Film/Museum of Modern Art à New-York est très gêné en ce moment par les agissements d'une organisation appelée : "American Cinémathèque" à New-York qui se réclame de la Cinémathèque Française et qui prétend être la seule organisation à obtenir et à montrer les films de la C.F. à New-York. Elle argue de ce fait, qui est faux, pour demander des subsides aux mêmes sources que l'archive du Museum of Modern Art et cause beaucoup de tort à cette dernière.

M. Perry se demandait donc si par le biais d'une réaffiliation de la C.F. à la FIAF et par suite du droit d'exclusivité, il ne pourrait pas contrecarrer la Cinémathèque Américaine. Mais il voulait d'abord connaître le point de vue du Comité directeur sur l'opportunité d'approcher les représentants de la Cinémathèque Française au nom de la FIAF.

M. Borde fait alors un exposé détaillé de la situation plutôt désastreuse de la C.F. et des remous que cette situation suscite en ce moment en France. Il distribue aux membres une série d'articles récents parus dans la presse française à ce sujet et en conclut qu'il serait pour le moins prématuré et imprudent de la part de la FIAF de faire des avances auprès de la Cinémathèque Française pour qu'elle rejoigne la Fédération.

Tous les membres approuvent ce point de vue. Néanmoins, ils ne s'opposent pas à ce que M. Perry ait des contacts à titre personnel avec la Cinémathèque Française. Mme Bowser lui fera part de cette décision.

Nouvelle candidature : Cinemateca Nacional de Venezuela (Caracas)

M. Rodolfo Izaguirre, Directeur de la Cinemateca Nacional de Venezuela, a fait parvenir au Comité directeur de la FIAF une demande d'affiliation de sa

cinémathèque en tant qu'observateur. Tous les membres ont ces documents sous les yeux. Ils sont formellement conformes aux exigences du Règlement de la FIAF.

M. Borde souligne qu'il s'agit ici d'une cinémathèque débutante mais qui accorde une grande importance à la préservation de sa production cinématographique nationale. La FIAF se doit de l'encourager et M. Borde propose donc de l'accepter en tant qu'observateur.

M. Andreykov qui a récemment visité cette archive, appuie la proposition. Par vote à main levée, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Korean Film Archive Incorporation Foundation (Séoul)

M. Pogacic distribue ensuite aux membres une série de documents que lui a fait parvenir notre membre de Corée du Nord (Pyong Yang) et qui démontrent que la Motion Picture Promotion Corporation of Korea de Séoul, dont l'archive est Observateur à la FIAF depuis 1976, a des activités commerciales. Cependant, il ne ressort pas clairement de ces documents à quel point l'archive (Korean Film Archive) de Séoul est imbriquée dans la Motion Picture Promotion Corporation ou si ce sont deux organismes à peu près distincts. Il est certain qu'il y a des liens entre eux mais lesquels ? Il est d'autant plus important de le savoir que la Korean Film Archive vient de faire savoir au Secrétariat de la FIAF qu'elle désirait poser sa candidature de membre (sans pour autant la poser formellement).

Le Comité directeur estime qu'il faut avant tout éclaircir cette situation et demande à Mme van der Elst de retrouver dans le dossier Séoul à Bruxelles les éléments qui pourraient nous renseigner. On rediscutera donc de ce problème à la prochaine réunion du Comité directeur à Brighton. L'archive de Séoul a d'ailleurs annoncé sa participation à l'Assemblée générale de Brighton.

Membership - divers

Le Secrétaire-Général adjoint passe ensuite en revue une série de demandes de renseignements émanant de divers embryons de cinémathèques, sur la Fédération et la manière de s'y affilier. Il s'agit d'organisations au Sénégal, en Angola, aux Philippines, en Bolivie. M. de Vaal rapporte aussi que, par l'intermédiaire de M. Joris Ivens, des contacts sont en train de s'établir entre le secrétariat de la FIAF et la cinémathèque de Chine Populaire. M. Borde émet le vœu que tous ces contacts se matérialisent un jour en de nouveaux Observateurs ou de nouveaux membres.

Oesterreichisches Filmmuseum - Wien

Ainsi que l'avait demandé le Comité directeur à M. Kubelka, lors du Congrès de Varna, l'Oesterreichisches Filmmuseum a dissout le "Filmmuseum Filmverlein GmbH" qu'il avait constitué pour la distribution non commerciale de film 16 mm à des fins d'étude de l'histoire du cinéma.

MM. Kubelka et Konlechner ont envoyé les preuves de cette dissolution au Comité directeur et tous les membres en ont copie dans leur dossier. Comme ces documents sont pour la plupart en allemand, M. Klaue a été plus spécialement chargé de les examiner.

A son avis, l'Oesterreichisches Filmmuseum a répondu de façon satisfaisante à la demande du Comité directeur.

M. de Vaal émet des réserves quant au terme de "studienkopien" utilisé dans le nom de la nouvelle fondation : "Filmmuseum Verein zum Verleih von Studienkopien", mais les autres membres n'y voient pas d'inconvénient. Finalement, le Comité directeur est d'accord de considérer cette affaire comme réglée et d'en aviser l'Oesterreichisches Filmmuseum.

Oesterreichisches Filmarchiv

Le 26 mai 1977, soit au moment du Congrès de Varna, l'Oesterreichisches Filmarchiv a écrit au Comité directeur pour se plaindre de ce que l'Oesterreichisches Filmmuseum aurait déclaré, lors d'une réunion au Ministère de l'Education à Vienne, ne pas vouloir respecter l'accord de coopération exigé par la FIAF entre deux archives d'un même pays lorsque celles-ci sont toutes deux membres de la FIAF. MM. Gesek et Lehr demandent donc au Comité directeur comment ils doivent réagir face à cette situation.

M. Borde trouve que le Comité directeur n'a pas à intervenir dans cette querelle (qui n'est d'ailleurs pas nouvelle) et que pour nous, tant qu'aucune action claire et concrète de la part de l'une de ces deux archives ne le dément, cet accord signé reste valable.

M. Klaue propose d'attendre le moment de la reconfirmation des deux membres de Vienne pour ré-examiner la chose et de faire en sorte que ces deux reconfirmations viennent en même temps devant le Comité directeur.

M. Borde en avisera MM. Gesek et Lehr.

Conflit Nederlands Filmmuseum/Filmoteka Polska

M. de Vaal regrette de devoir informer le Comité directeur que ce conflit dont il avait été longuement question à Varna, n'est toujours pas réglé.

Réévaluation du Statut des Associés

M. Kuiper avait été le premier à proposer qu'on réévalue le statut des Associés au sein de la FIAF et qu'on leur donne plus de droits qu'ils n'en ont actuellement, de façon à attirer vers la FIAF les nombreuses cinémathèques spécialisées dont les cinémathèques universitaires et les archives de télévision. Il estime malheureusement que c'est maintenant trop tard puisque ces archives viennent de créer leurs propres associations internationales : la Fédération Internationale des Archives de Télévision d'une part, et I.A.M.H.I.S.T. de l'autre.

Etant donné le grand intérêt que la FIAF aurait à établir des contacts étroits avec ces deux associations, il propose que nous demandions à l'Assemblée Générale d'autoriser la FIAF, en tant que Fédération, à s'y affilier.

M. Pogacic suggère de reporter cette discussion au point suivant : Relations avec d'autres organisations internationales.

5. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

a) Unesco : réunion de Belgrade sur la préservation des images en mouvement (nov.1977)

Cette réunion organisée par l'Unesco faisait suite à la réunion d'experts tenue à Berlin en septembre 1976 et avait pour objectifs principaux de passer en revue les aspects techniques et juridiques de la préservation des films et d'examiner les problèmes pratiques et administratifs découlant de ces deux aspects.

M. Pogacic présidait la réunion mais la FIAF y était aussi représentée par Mme Bowser, M. Volkmann (en tant que Président de la Commission de Préservation), M. Sam Kula (en tant que représentant du Canada) et le Dr. Roads.

Les membres du Comité directeur ont maintenant sous les yeux un rapport écrit de Mme Bowser (annexe 1), un rapport de M. Volkmann (annexe 2) et le rapport final de l'Unesco (annexe 3).

M. Pogacic fait, lui, un rapport oral en soulignant que tout en étant informelle et consultative, cette réunion était cependant importante et que la FIAF a pu y défendre ses points de vue avec un certain succès (cf. rapport final).

M. Kuiper, faisant allusion au document distribué par M. Volkmann, regrette que M. Klaue n'ait pas pu participer à cette réunion.

M. Pogacic explique pourquoi c'est finalement Mme Bowser qui a été désignée comme déléguée de la FIAF et Mme Bowser, tout en regrettant aussi que M. Klaue n'y ait pas été invité, croit que sa présence à elle a peut-être permis une discussion sur une base plus large, plus représentative de l'ensemble de la FIAF.

M. Klaue dit qu'il n'est pas entièrement d'accord avec le rapport, très personnel, de M. Volkmann. Il regrette aussi que la FIAF n'ait pas toujours présenté une position ferme, commune et bien établie à cette réunion que nous n'avions pas assez préparée. En conclusion, il propose que nous rediscutions ensemble, à Brighton, les points soulevés à Belgrade mais restés sans solution définitive :

- le dépôt légal
- les problèmes de sélection
- l'usage des collections
- changements à apporter à la convention internationale du copyright
- recommandations techniques de préservation.

Tous ces points devraient être sérieusement discutés au Comité directeur de Brighton, de préférence sur base d'un document écrit. M. Kuiper, au nom de la commission du copyright, accepte de préparer un document de travail pour cette discussion.

b) C.I.C.T.

Comme prévu, M. Pogacic a assisté à l'Assemblée Générale du C.I.C.T. en octobre dernier, Il rapporte que, malgré un défaitisme certain et un constat d'échec sous-jacent à la plupart des interventions des participants (peu nombreux d'ailleurs), il y a été décidé de ne pas dissoudre le C.I.C.T. La raison, selon M. Pogacic, en est que la majorité des participants à cette Assemblée Générale sont des personnes qui individuellement ont quelque intérêt à graviter autour de l'UNESCO. Il estime donc qu'il est urgent que la FIAF se sépare de cet organisme dévalorisé même aux yeux des dirigeants de l'Unesco.

M. Pogacic a donc aussitôt après l'Assemblée Générale du C.I.C.T. écrit à M. Percy Stulz, Directeur de la division "Héritage Culturel" qu'il avait rencontré, pour lui faire part de l'intention de la FIAF de démissionner du C.I.C.T. et de notre désir d'obtenir le statut B au sein de l'Unesco. (annexe 5) Cette lettre faisait suite à une lettre de M. Ledoux à M. Bolla, Secrétaire-Général adjoint de l'Unesco, écrite immédiatement après le Congrès de Varna suivant les instructions du Comité directeur et qui disait à peu près la même chose mais en des termes moins définitifs (annexe 6).

M. Klaue proteste énergiquement contre le fait que le Président ait écrit cette lettre sans en référer d'abord au Comité directeur. Il avait été convenu à l'Assemblée Générale de Varna que la décision de quitter le C.I.C.T. serait rediscutée ici à Perpignan. D'autre part, M. Pogacic écrit aussi à l'Unesco "that our Federation is not demanding any financial support for its work or for any other action which is going on". M. Klaue souligne qu'en écrivant cela, nous retournons bien en deça de certaines positions que nous avons déjà pu obtenir concernant le financement de certains travaux. Il ajoute qu'à son avis, il n'est peut-être plus opportun de quitter la C.I.C.T. Cet organisme est d'après lui en train de se transformer sous l'impulsion des deux nouveaux et jeunes secrétaires exécutifs; la FIAF est sur le point de s'y affilier. Ce serait pour la FIAF une nouvelle preuve d'isolationisme si nous quittons maintenant le C.I.C.T.

Une longue discussion s'ensuit entre M. Pogacic et M. Klaue sur l'utilité d'appartenir au C.I.C.T.

Finalement, sur proposition de M. Kuiper, le Comité directeur décide de remettre toute décision à ce sujet jusqu'au prochain Comité directeur. D'ici là, les membres recevront du Secrétariat quelques documents leur permettant d'en savoir plus et sur le C.I.C.T. et sur ce que représente le statut B de l'Unesco.

c) FIAPF

En tant que Président de la Commission du Copyright, M. Kuiper fait rapport sur l'évolution de nos relations avec la FIAPF. En juillet 1977, M. Brisson a écrit à M. Ledoux que la FIAPF était prête à rencontrer la FIAF pour discuter d'un accord mais que "les suggestions que nous pouvions présenter comme point de départ à notre étude en commun ... sont en fait rassemblées dans le type de contrat de dépôt que nous avons établi" c'est-à-dire le contrat que plusieurs cinémathèques avaient déjà signé plus ou moins sous la contrainte. Nous en étions donc revenus presque au point de départ de nos discussions avec la FIAPF.

M. Klaue rappelle qu'à Varna, il avait été décidé que M. Ledoux préparerait un premier projet de texte pour la "Déclaration Générale de Principes sur la préservation des images en mouvement", projet qui aurait dû être soumis au Comité directeur pour corrections éventuelles puis discuté avec la FIAPF. Mais, suite à sa démission, M. Ledoux n'avait pas préparé ce texte,

M. Kuiper fait remarquer que c'est en tant que membre de la Commission du Copyright que M. Ledoux avait accepté cette tâche. Il propose donc de le recontacter et de lui redemander sa collaboration pour ce travail qui pourrait cette fois être réalisé par toute la commission.

MM. Borde, Klaue et Pogacic soutiennent cette proposition mais soulignent l'urgence pour la FIAF d'établir un tel document qui établirait clairement nos positions aux yeux des associations de producteurs. Il n'est en effet pas sérieux que nous reculions sans cesse l'échéance de cette rencontre avec la FIAPF.

d) F.I.A.T. (Féd. Internationale des Archives de Télévision)

M. Borde expose brièvement qu'au mois de septembre 77, la FIAF a été avisée de la création formelle de cette nouvelle organisation, dont il avait déjà été longuement question à Varna, et a été invitée à envoyer un représentant à sa première Assemblée Générale à Paris.

David Francis a accepté d'y représenter la FIAF.

Tous les membres du Comité directeur ont d'ailleurs reçu copie du procès-verbal de cette réunion. M. Francis y ajoute quelques commentaires, et à propos des relations FIAT - FIAF telles qu'elles sont perçues actuellement par la FIAT, il dit ceci "Generally members were critical of the reception they had received when they approached FIAF members and they constantly stressed that they did not want to adopt such a restrictive policy as us. However, all the members of that Executive Committee were anxious that we should retain close contact with one another and perhaps exchange information on preservation techniques and organise joint summer schools on subjects of common interest. At present, it seems that an archive which collects television material could not be a full member of FIAT, only an associate member. However, this will not be clear until the Statutes have been approved. Certainly their interpretation of the word "archive" is different from ours and their definition for membership purposes is all inclusive".

A propos du C.I.C.T., M. Francis confirme que la FIAT a l'intention de s'y affilier.

M. Klaue estime qu'il est très nécessaire pour la FIAF d'établir des liens avec la FIAT, car c'est une organisation qui va certainement devenir d'une importance primordiale dans le domaine de la préservation. Elle jouit de moyens financiers très étendus et semble être active. Elle veut attirer le plus possible de membres, ce qui peut mettre la FIAF en difficulté car elle est aussi ouverte à ceux de nos membres qui préservent la production télévisuelle. Nous devons donc prendre contact avec les dirigeants de la FIAT : les inviter à Brighton, leur proposer une réunion où nous examinerions quels sont les points sur lesquels nous pourrions travailler en coopération. Nous devons aussi, à Brighton, donner quelques directives à nos membres sur la façon de coexister avec la FIAT et décider si nous approuverions éventuellement que nos membres s'affilient aussi à la FIAT. C'est un problème à résoudre d'urgence.

M. Francis dit que, pour la National Film Archive, le problème est déjà posé et qu'il va probablement répondre par l'affirmative. La N.F.A. ne peut pas se permettre de ne pas s'affilier à la FIAT. Il répète que pour lui il n'y a pas de frontière nette entre télévision et cinéma et que les membres de la FIAT préservent aussi des films "cinéma".

M. Pogacic trouve que cette double appartenance est une question qu'il faut étudier sérieusement. Il y a des différences fondamentales entre les archives de télévision et les archives du film. Selon lui, les premières sont surtout des archives de production. Les archives du film par contre n'envisagent que la préservation des films à long terme. Il y a aussi le problème de la sélection : pour la télévision, cette sélection du matériel à conserver est impérative tandis que la FIAF prône la préservation du maximum, sinon de la totalité des films.

Peut-être devrions-nous signer avec la FIAT un accord général de principes ? M. Pogacic demande l'avis des autres membres à ce sujet.

M. Klaue approuve l'idée d'un accord général de principes, mais trouve que nous devrions d'abord rencontrer les dirigeants de la FIAT et avoir avec eux un large échange de vues sur ces principes.

Il dément d'autre part que les grandes archives de télévision ne soient que des archives de production. Un des principes déclarés de la FIAT est la préservation à long terme de leurs collections (M. Francis confirme ce point de vue). Quant à une double appartenance éventuelle de nos membres aux deux fédérations, M. Klaue souligne que rien dans nos Statuts ne l'interdit et que la FIAF n'a donc formellement aucun pouvoir de l'interdire à ses affiliés.

M. Molnar est d'accord avec M. Klaue et rapporte qu'il y a déjà eu à Budapest des contacts entre la FIAT et l'archive de la télévision hongroise.

Pour conclure, le Comité directeur décide que M. Pogacic doit maintenant écrire au Président de la FIAT pour lui confirmer notre invitation au Congrès de Brighton et notre désir d'établir des bases pour une collaboration future entre nos deux Fédérations.

e) I.A.S.A. (International Association of Sound Archives)

M. de Vaal a envoyé à tous les membres du Comité directeur de la documentation sur cette Association Internationale des Archives Sonores parce qu'il croit qu'il serait intéressant pour la FIAF de nouer des contacts aussi avec cette organisation et que cet intérêt est réciproque. Le Comité directeur décide de leur écrire pour les inviter aussi au Congrès de Brighton.

f) I.A.M.H.I.S.T. (International Association for Audiovisual Media in historical research and education)

Le Comité directeur décide aussi d'écrire, dans le même sens, à M. Coultass, fondateur de cette autre nouvelle association d'archives documentaires à laquelle M. Francis avait fait allusion plus haut.

6. RAPPORT DU TRESORIER

Tous les membres ont reçu copie des comptes et bilan de la FIAF pour l'année 1977 et du projet de budget pour l'année 1979.

1°) Comptes 1977

M. de Vaal remercie Mme van der Elst pour la rapidité avec laquelle ce bilan a été préparé car il y a seulement 3 semaines que l'année 1977 est terminée. Il commente ensuite les points 3 et 4 de ce rapport : "comptes détaillés de profits et pertes" et "budget comparison". Sous le point "Dépenses du Comité directeur", dont le budget (30.000 FB) a été largement dépassé (+ 20.000 FB), il explique que cela est dû à la démission du Secrétaire-Général qui a occasionné de multiples déplacements imprévus pour le Secrétaire-Général

adjoint et le Trésorier. "Special missions" : budget dépassé aussi à cause de la réunion de l'Unesco à Belgrade où la FIAF a délégué Mme Bowser.

"Special publications" : ce point couvre la publication des nouveaux Statuts de la FIAF et du Catalogue des films muets.

Le Periodical Indexing Project par contre a coûté moins que prévu en francs belges, toujours à cause de la dévaluation de la Livre Sterling.

Au total, la FIAF n'a pas dépassé le budget qui lui avait été imparti et qui comportait, dans ses prévisions, que l'on utilise une partie des surplus accumulés les années précédentes. Au bilan, il nous reste cependant un surplus cumulé de 1.276.151 FB, sans compter le Fonds de Réserve en francs suisses (100.000 FS).

La situation financière de la FIAF est donc très saine mais M. de Vaal souligne que, contrairement aux années précédentes, nous n'avons plus augmenté nos réserves et que nous commençons à les dépenser.

Le Comité directeur n'ayant pas d'autres questions à poser sur ces comptes et bilan 1977, ils sont unanimement approuvés.

2°) Budget 1979

M. de Vaal présente un projet de budget (annexe 7) qu'il a préparé avec Mme van der Elst, mais il fait remarquer que depuis le début de cette réunion, le Comité directeur a proposé pour la FIAF une série d'activités qui demanderont des fonds supplémentaires. Lui-même, avec l'assentiment du Président et du Secrétaire-Général adjoint, propose d'y ajouter une augmentation de salaire pour le Secrétaire exécutif qui a de plus en plus de responsabilités au secrétariat depuis la démission de M. Ledoux.

Il évoque aussi une idée émise par certains membres du Comité directeur d'avoir à la FIAF un secrétaire-général "professionnel" c'est-à-dire payé et ne s'occupant que de la FIAF. L'idée est séduisante, dit M. Klaue, mais irréalisable parce que nos finances ne nous le permettent pas.

L'on suggère plutôt d'augmenter quelque peu le personnel du Secrétariat puisque Mme van der Elst est débordée. Cette suggestion est approuvée et le budget "External work fee" qui couvre aussi les services de notre expert comptable (auditeur) est relevé à 100.000 FB, somme fixée un peu arbitrairement mais qui pourra éventuellement être modifiée quand Mme van der Elst aura expérimenté ce système.

Le montant alloué aux réunions des commissions est, par contre, fortement diminué car jusqu'à présent elles ont pu souvent se réunir à peu de frais grâce à la générosité de certaines archives et M. Klaue croit que ce système peut encore fonctionner les prochaines années.

L'on en vient alors que Periodical Indexing Project. Si l'on compare les dépenses et les revenus propres au P.I.P., il s'avère que la Fédération devra subventionner le projet en 1979 d'un montant de ± 300.000 francs, ce qui sera aussi le cas en 1978. A Varna, il avait été décidé que la FIAF ne pouvait plus continuer à payer chaque année un tel subside au projet, même si tout le monde s'accorde pour considérer ce service d'une utilité inappréciable pour les archives. La Commission de Documentation n'a malheureusement

pas de solution à proposer pour l'équilibre financier du projet, mais suggère que l'on augmente éventuellement les cotisations de tous les affiliés pour que la FIAF puisse continuer à accorder son subside. La plupart des membres considèrent cette solution comme impossible. L'on ne peut pas faire supporter ce projet par ceux qui n'en bénéficient pas. D'autre part, la cotisation FIAF actuelle est déjà trop lourde pour beaucoup de membres. La solution de faire payer aux membres des pays socialistes leur abonnement en monnaie locale dans un compte Fiaf centralisé dans un de ces pays, est aussi rejetée car ce serait créer un dangereux précédent et bientôt tous les pays qui ont des difficultés de change demanderaient à bénéficier de cette facilité.

D'ailleurs ce ne sont pas les quelques (8) abonnements gratuits des pays socialistes qui ruinent le P.I.P. et la proposition de M. Klaue d'abandonner la souscription de son archive est refusée. Tout le monde se rend bien compte que la plupart de ces 8 archives remboursent amplement la FIAF par les nombreux autres services qu'elles lui rendent.

Finalement, après examen des réserves accumulées de la FIAF (mais non le Fonds de Réserve qui est intouchable), le Comité directeur décide d'allouer un subside de 200.000 FB au P.I.P. pour 1979 et demande à la Commission de trouver le moyen de financer tout ce qui dépassera ce montant. Si elle ne le peut pas, le projet devra être arrêté.

L'on en revient alors à l'augmentation de salaire de Mme van der Elst qui est discutée en son absence. Une augmentation de 25% lui est proposée

- 1°) en raison du travail supplémentaire qu'elle doit maintenant effectuer au secrétariat, et
- 2°) pour aligner son salaire aux taux généralement pratiqués en Belgique pour ce genre de travail.

Mme van der Elst remercie vivement le Comité directeur pour la décision prise.

Le budget de 1979 dans son entièreté et avec les différentes modifications décidées plus haut est alors soumis au vote du Comité directeur et approuvé à l'unanimité.

30 janvier matin

M. Francis et Mme Bowser sont absents de cette session. Ils se sont fait excuser.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS SPECIALISEES

a) Commission de Catalogage

M. Klaue ayant distribué à tous les membres un rapport écrit sur les activités de cette commission qui ne s'est plus réunie depuis la dernière réunion du Comité directeur, il ajoute qu'il vient d'apprendre la date définitive de parution du manuel de catalogage, chez Burt Franklin. Cette parution est prévue pour la fin mars 1978.

b) Commission du Copyright

M. Kuiper explique que d'ici le Congrès de Brighton, la commission à l'intention :

- 1°) de s'assurer de la participation de M. Ledoux à ses travaux;
- 2°) de préparer une étude à propos de certains points soulevés lors de la réunion de l'Unesco à Belgrade mais restés sans solution :
 - problèmes du dépôt légal,
 - problèmes de sélection,
 - problèmes de l'usage des collections, etc...
- 3°) si possible, de préparer aussi un projet pour la "déclaration générale de principes" à présenter à la signature de la FIAPF.

c) Commission pour l'aide aux archives des pays en voie de développement

M. Pogacic fait rapport sur les activités de cette commission créée à Varna. Ses trois membres (MM. Pogacic, Perry et Mbaloula) ont préparé un questionnaire qu'ils comptent envoyer à toutes sortes d'organismes cinématographiques ou ministères concernés, dans les pays en voie de développement, pour connaître non seulement ce qui existe déjà dans ces pays en matière de cinémathèque, mais surtout quels sont les besoins et les problèmes ressentis dans ce domaine. A ce questionnaire serait jointe la petite brochure sur la FIAF que M. Buache avait entrepris de publier mais dont il s'est maintenant déchargé sur M. Pogacic.

Des réponses reçues à ce questionnaire, la Commission espère déduire un plan d'activités concrètes que la FIAF devrait alors mettre en oeuvre pour aider à la création ou au développement de ces cinémathèques.

MM. Klaue, Daudelin et de Vaal expriment leur déception devant le peu de résultats du travail de la Commission : un questionnaire qui n'a même pas encore été envoyé. Ils craignent que le Comité directeur ne se fasse vivement critiquer à l'Assemblée Générale dont les membres ont plusieurs fois insisté sur l'urgence d'une action concrète à entreprendre pour aider ces nouvelles archives. Le questionnaire lui-même est jugé trop détaillé et trop long, même si toutes les questions sont, par elles-mêmes, pertinentes.

Mais, pour espérer obtenir un maximum de réponses, nous devons envoyer un questionnaire très simple et très court.

Vu l'urgence, M. Pogacic accepte de faire envoyer par le Secrétariat un questionnaire simplifié, dès que possible et surtout sans attendre que la "FIAP Brochure" ne soit prête. Il rédigera une lettre circulaire à joindre à ce questionnaire. Mme van der Elst établira, grâce à l'étude faite par P. Morris pour l'Unesco et à différentes autres sources, une liste d'adresses aussi complète et aussi exacte que possible auxquelles l'on enverra alors ces documents.

d) Commission de Documentation

Remis à plus tard, dès que Mme Bowser sera rétablie.

e) Commission de Préservation

M. Volkmann a fait parvenir, par M. Klaue, un rapport écrit sur les activités de sa commission depuis le dernier congrès, et tous les membres en ont reçu copie.

En p.2, M. Volkmann dit avoir remis au Secrétariat le texte du Manuel sur la préservation des films couleurs, or Mme van der Elst dément avoir reçu ce texte. Le Comité directeur lui demande d'écrire immédiatement à M. Volkmann pour savoir ce qui s'est passé.

9. PROJETS EN COURS

a) Basic manual

M. Kuiper, co-responsable avec Mme Bowser pour la préparation de ce manuel, dit que les membres du Comité directeur ont, dans l'ensemble, envoyé des suggestions et commentaires utiles pour l'ultime révision du projet. Il espère pouvoir présenter ce manuel corrigé à Brighton et le distribuer cette fois à tous les membres en leur donnant 3 mois pour corrections éventuelles. Après cela, Mme Bowser confiera ce volume à un éditeur commercial pour publication immédiate.

b) Cours d'été 1979

La Staatliches Filmarchiv der D.D.R. serait prête à organiser en 1979 un troisième cours d'été selon les mêmes principes que les deux premiers. M. Klaue exposera cette proposition à Brighton. D'autre part, il annonce que l'Unesco lui a demandé d'organiser, encore cette année, un cours de 3 mois à Berlin à l'intention des seuls participants des pays en voie de développement.

c) Brochure FIAF

Après une discussion assez détaillée sur le fond et la forme que devrait revêtir cette petite brochure à caractère de grande diffusion, M. Daudelin accepte de prendre en charge sa rédaction tandis que sa publication sera faite à Bruxelles.

d) FIAF Bulletin

M. de Vaal ayant demandé l'opinion des membres du Comité directeur sur le Bulletin qu'il continue à publier régulièrement pour la FIAF, ceux-ci se montrent tous très satisfaits et estiment qu'il faut continuer dans cette voie. M. de Vaal cependant insiste pour que tous les affiliés y participent plus activement en lui envoyant des articles à publier. Il accepte avec reconnaissance une proposition de M. Lauritzen qui écrira pour le Bulletin quelques-uns de ses souvenirs d'ancien membre, à l'occasion du 40e anniversaire de la FIAF.

e) Publication intégrale des communications faites au Symposium de Varna

M. Andreykov a envoyé au Secrétariat de la FIAF la retranscription intégrale des communications et des interventions faites au Symposium de Varna. Tous les membres le remercient vivement pour ce travail.

M. Borde propose maintenant de faire publier ces textes, de façon très simple en raison de notre budget limité, mais en nombre suffisant pour pouvoir le distribuer à tous les participants et autres personnes intéressées : environ 500 exemplaires.

M. Klaue évoque alors le problème du copyright de ces communications. Les intervenants n'ont pas été prévenus que leur texte serait publié. A la suggestion de M. Daudelin, on décide de leur écrire une lettre circulaire pour les prévenir de cette publication restreinte et non commerciale et pour leur demander leur accord.

M. Borde accepte d'essayer de résumer les quelques interventions improvisées du symposium dont nous avons le texte.

Mme van der Elst s'occupera de trouver à Bruxelles le meilleur système de publication compte tenu de notre budget.

f) Projet d'une histoire mondiale du cinéma

M. Andreykov fait alors part d'une idée de M. Guido Aristarco : l'élaboration d'une histoire du cinéma par un collectif d'historiens, écrivant chacun l'histoire de leur cinéma national mais sous la direction d'un comité international qui coordonnerait les travaux et leur donnerait une certaine unité.

Projet évidemment très ambitieux et qui ne pourrait se faire sans l'aide de la FIAF. MM. Andreykov et Aristarco ont commencé à étudier tous les aspects pratiques de ce projet et proposent de le soumettre à la FIAF à Brighton.

M. Dimitriev est favorable à cette idée mais dit que ce travail, pour réussir, doit être très soigneusement préparé.

M. Klaue émet certaines réserves. Les archives de la FIAF ne sont pas des centres de recherches historiques et nous ne pouvons donc pas patronner une histoire mondiale du cinéma ni la faire publier sous notre nom. Mais, nous pouvons, par contre, apporter une aide maximum aux historiens qui feraient ce travail en mettant à leur disposition nos collections et notre documentation.

M. Klaue doute aussi de la possibilité d'écrire objectivement l'histoire du cinéma. Chaque historien apporte son interprétation individuelle des faits et il est difficile, pour un comité, d'harmoniser toutes ces conceptions particulières. Ceci dit, il n'est pas contre le projet mais croit que nous devons d'abord bien définir nos engagements en la matière.

M. Pogacic approuve les réserves de M. Klaue.

M. Daudelin lui, trouve qu'un tel projet est souhaitable, et n'est pas d'accord avec les idées de M. Klaue. De tels travaux collectifs de recherche et d'écriture de l'histoire se font déjà avec succès dans d'autres domaines : littérature, économie etc... et il cite différents exemples.

Pour conclure, M. Borde aussi se dit séduit par cette idée mais rappelle que ce n'est jusqu'à présent qu'une proposition assez vague et que M. Andreykov soumettra un rapport écrit à ce sujet au Comité directeur de Brighton.

10. PROCHAINS CONGRES EN 1979 ET 1980

a) Lausanne - 1979

M. Borde rapporte un entretien téléphonique qu'il a eu avec M. Buache à propos de ce Congrès.

M. Buache propose donc d'organiser une Assemblée Générale + Symposium à fin mai (après Cannes) à Lausanne même avec éventuellement une journée à la Sarraz. Comme thème du symposium, il suggère : "le cinéma d'avant-garde (ou cinéma parallèle ou indépendant ?) entre 1920 et 1929".

MM. Pogacic, Dimitriev et Kuiper expriment leur enthousiasme pour ce thème. M. Klaue aussi le trouve très intéressant mais il insiste sur la nécessité de mieux préciser ce que nous voulons dire par cinéma d'avant-garde ou

parallèle. D'autre part, il est urgent, si nous voulons que le Symposium soit sérieux et approfondi, que l'on commence dès maintenant à le préparer. Qui va en prendre la responsabilité ? Désigner les experts à inviter ? Subdiviser le thème principal et établir un programme détaillé ? Etc... Une fois de plus, ce symposium FIAF qui aurait pu être extrêmement intéressant, risque de briller par son manque de préparation.

M. Borde regrette aussi que M. Buache ne soit pas présent à cette réunion de Perpignan pour établir les bases du Congrès, mais il va essayer de le rencontrer dans les prochaines semaines et lui rapportera le point de vue du Comité directeur. Il lui demandera aussi de préparer un projet très détaillé à soumettre au Comité directeur de Brighton.

b) Prague 1980

M. Pogacic vient de recevoir de M. Ondroucek une lettre à propos de ce Congrès et il la communique aux membres telle que reproduite ci-dessous :

Dear Mr President,

Let me inform you that the management of the Czechoslovak Film gave consent to organize the FIAF Congress in 1980 in Czechoslovakia.

At the same time, I would like to let you know that as a preliminary date of the Congress, we propose June 19-28 at Karlovy-Vary. The Congress will immediately precede the XXII International Film Festival at Karlovy-Vary, which will enable the participants of the Congress to take part in the Festival. The FIAF Congress will take place in the modern hotel Thermal recently completed.

According to our plans, the Congress will run for eight days. Three will be devoted to the work of the Executive Committee, two days to the work of the General Meeting and the remaining three days to the Symposium, which will have two distinct parts :

- 1) the social importance of film archives
- 2) film as a document of the era and a source for studying the history of man and the world.

I would appreciate if you could discuss this proposal and appoint a committee to prepare the Symposium. The Committee should be presided by a representative of Czechoslovakia. Its main task will be to determine the content of the above mentioned topics, to meet the representatives of the archives of the third world countries who will take part in preparing the first part of the Symposium. The Committee may also hold talks with the representatives of UNESCO.

The Committee to organise the 1980 FIAF Congress on our side has already been appointed. Its members are :

- Milica Zdrzilova - scientific candidate
- Myrtil Frida - scientific adviser of the director of Ceskoslovensky Filmovy Ustav / Filmovy Archiv
- Marie Pisingerova - employee of the economic department
- Gabriela Gavalcinova - film historian

The Committee has already started its work and I hope we will soon be able to submit to you the whole project in details as well as its financial aspects.

I shall be very grateful if you could discuss the whole matter over and at the FIAF Congress in Brighton, I shall be prepared to answer any questions.
Yours sincerely,

Slavoj Ondroucek

M. Pogacic propose alors de discuter d'abord les deux thèmes proposés:

- 1) l'importance sociale des cinémathèques
- 2) le film comme document d'une époque et source d'études sur l'histoire de l'homme et du monde.

Tous les membres sont d'accord pour trouver ces deux thèmes trop vagues et trop larges. Que peut-on en dire? Au premier thème, il suffit de répondre: "oui, il est certain que les cinémathèques ont une importance sociale." Quant au deuxième, M. Daudelin pense que si nous n'y prenons garde, il pourrait facilement être politisé et nous mener sur un terrain dangereux que nous voulons justement éviter.

M. Pogacic suggère alors de préciser ce 2e thème et de nous limiter aux films de fiction comme reflet (ou document) d'une époque et source d'étude sur l'histoire de l'homme et du monde.

M. Borde approuve entièrement cette suggestion.

M. Dmitriev aussi mais il se demande s'il n'est pas prématuré de supprimer entièrement le premier thème. Nous devrions d'abord demander à M. Ondroucek ce qu'il entend par cette formulation.

M. Kuiper estime que le deuxième thème, même limité aux films de fiction, pourrait nous servir à entraîner M. Coultass et l'Imperial War Museum dans la préparation de ce Symposium et à mobiliser son intérêt et celui de ses collègues envers la FIAF. Nous démontrerions ainsi notre intérêt pour le cinéma en tant que document et l'intérêt qu'il y a pour les cinémathèques à conserver tous les films.

M. Lauritzen se demande si nous ne devrions pas limiter le thème à une certaine période, car il le trouve encore trop large. Mais les autres membres ne sont pas d'accord.

MM. Pogacic, Daudelin et Razlogov estiment qu'en limitant ce thème à une certaine période, on retomberait dans les problèmes d'histoire du cinéma et ils rappellent que la FIAF ne peut pas n'organiser que des symposiums historiques. En formulant ce thème en tant que problème théorique et sociologique, nous pouvons nous limiter aussi tout en couvrant l'entièreté de la production cinématographique.

En ce qui concerne les dates que M. de Vaal trouve trop tardives, M. Dimitriev explique qu'elles sont liées au Festival de Karlovy-Vary et que, pour des raisons financières, l'archive tchécoslovaque ne peut pas organiser le Congrès plus tôt.

M. Daudelin cependant trouve que nous ne pouvons pas accepter ces dates sans l'assentiment de l'Assemblée Générale. Il faudra donc attendre Brighton pour les accepter formellement. Nous devons aussi attendre l'Assemblée Générale pour nommer un comité d'organisation du symposium.

M. Borde écrira à M. Ondroucek pour l'informer de toutes ces décisions.

30 janvier après-midi

7. ORGANISATION DU CONGRES DE BRIGHTON

M. Francis ayant rejoint la réunion distribue un rapport écrit très détaillé sur l'organisation "chronologique" du Congrès et sur son financement.

Le Comité directeur discute de ce programme point par point. En ce qui concerne le coût du Congrès, il s'avère malheureusement que les frais de traduction simultanée sont beaucoup plus élevés que prévus (\pm 200.000 FB), soit la totalité de la somme prévue au budget de la FIAP pour ce Congrès !). Il faut donc réduire énormément les autres dépenses engagées et supprimer les subsides prévus pour les invitations à un délégué des pays en voie de développement et à quelques étudiants particulièrement intéressés.

En ce qui concerne la publication des communications au Symposium, M. Francis espère que le B.F.I. pourra s'en charger, étant donné le précédent du Symposium historique de Montréal qui a été publié par "Cinéma Journal".

Le Comité directeur décide aussi d'inviter au Congrès les représentants des autres organisations internationales suivantes : FIAT, IAMHIST et IASA.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DE DOCUMENTATION

Mme Bowser qui a maintenant rejoint la réunion distribue un rapport écrit (annexe 8) sur la réunion que la Commission de Documentation a tenue à Copenhague en août dernier. Elle distribue aussi un rapport très détaillé sur le Cours d'été qui s'est tenu aussitôt après cette réunion sur le thème : Le Département Documentation dans les Cinémathèques.

En ce qui concerne le rapport de la Commission, il comporte 4 questions au Comité directeur, soulignées dans le texte. Le Comité répond par l'affirmative à ces 4 questions.

11. DIVERS ET POINTS A L'ORDRE DU JOUR DONT LA DISCUSSION N'EST PAS TERMINEE

Comme prévu lors de la discussion au point 3 sur la démission du Secrétaire-Général, il reste au Comité directeur à examiner quelles sont, selon nos Statuts et Règlement, les fonctions et tâches respectives du Président, du Secrétaire-Général et de la Secrétaire exécutive.

M. Borde relit, à ce propos, les articles 18 des Statuts, 62, 67 et 68 du Règlement.

M. Daudelin fait alors remarquer que, sans changer un mot à ces articles, le C.D. peut très bien valoriser la position de la Secrétaire exécutive et lui confier plus de responsabilités qu'elle n'en a actuellement. De même, il est clair que, d'après les Statuts, le leadership de la Fédération revient au Président. Ce n'était sans doute pas le cas lorsque J. Ledoux était Secrétaire-Général, fonction qu'il a - et que tous les membres ont - plus ou moins assimilée à sa personnalité mais, les circonstances étant ce qu'elles sont, M. Daudelin pense que ce serait peut-être maintenant l'occasion pour le Comité directeur de changer de tactique.

Il suggère aussi qu'au moment des élections du nouveau Comité directeur à Brighton, l'on relise à l'Assemblée Générale ces 3 articles du Règlement pour que les membres aient une idée plus claire du profil du Président et du Secrétaire-Général qu'ils devraient élire.

M. Borde est d'accord avec M. Daudelin mais il ajoute que, selon lui, le S.G. de la FIAF devrait aussi :

- être bilingue
- représenter une cinémathèque relativement importante
- ne pas être trop éloigné du Secrétariat de Bruxelles, mais ceci n'est pas vraiment essentiel.

M. Klaue aussi approuve les conclusions de M. Daudelin. Il n'y a rien à changer sur ce point à nos Statuts et Règlement mais nous devons mieux tirer parti de leurs possibilités et, entre-autres, de l'article 22 des Statuts qui permet au Président de déléguer ses pouvoirs aux membres du Comité directeur dans des cas précis. Il répète donc sa proposition de mieux répartir les tâches au sein du C.D. et de charger par exemple un membre des relations avec les autres organisations internationales, un autre de la préparation des Congrès et Symposiums, un autre des relations publiques (ou publicité ?) de la FIAF, etc... etc...

Les membres sont unanimement d'accord sur cette proposition et veilleront à l'exécuter lors de la 2e réunion du Comité directeur à Brighton.

Ceci termine la réunion du Comité directeur à Perpignan que M. Pogacic clôture en remerciant vivement M. Borde et ses collègues de la Section catalane de la Cinémathèque de Toulouse pour leur grande hospitalité.

A SUMMARY REPORT ON THE MEETING "INFORMAL CONSULTATION ON THE PRESERVATION OF MOVING IMAGES" HELD AT BELGRADE, 21-24 NOVEMBER 1977.

The purpose of the meeting was to draft an international instrument on legal deposit for the Secretary-General of UNESCO. The working papers and minutes of the discussion will form part of the Secretary-General's file. ^{A recommendation} ~~The instrument~~ will be submitted to the UNESCO Executive Board in the spring of 1978, and pending the approval of the Board, to the General Conference in October/November 1978. If accepted, the instrument cannot be adopted earlier than the autumn of 1980. It was decided to make the proposal in the form of a recommendation, rather than a convention, since the latter only applies to the states which choose to ratify it, and, as well, it is usual for a proposal to become a recommendation before it becomes a convention.

The working papers and the full list of delegates invited by UNESCO will be deposited with the FIAF Secretariat, for those who want to consult them. Eileen Bowser represented FIAF at the meeting, and Herbert Volkmann attended in capacity of expert from the FIAF Preservation Commission. Other FIAF people who attended as delegates representing their own countries were Vladimir Pogacic (who was elected to chair the meeting), Sam Kula, and Dr. Roads. The associations of producers (FIAPF), distributors, authors, musicians, the broadcasting unions, FIAT, ICA, and UNESCO organizations were represented, in addition to several delegates from developing countries. Another key delegate was Georges Strashnov of Switzerland, an international jurist, who prepared a working paper on legal aspects of the preservation of moving images.

The draft proposal for an international recommendation is attached to this report. While it does not include everything that FIAF would like to have had in it, we think it is nonetheless an extremely important and useful document for our work.

-E. Bowser

The Belgrade Conference of UNESCO
and the Preservation

It is a great advantage for the preservation of audiovisual media of all kind that UNESCO recognized the problem and presented recommendations to all governments to do all they can to deliver important records to the posterity.

This resolution was the result of endeavours of interested people in FIAF. Vice-President K l a u e - GDR, took the initiative which lead to the proposition of Sovietunion, Switzerland and GDR to the XVIII. General Assembly of UNESCO which was accepted unanimously. Generally this was considered as a decisive break-through in direction to an arrangement of the difficult relations between the copyright and the desired archive right and a help for preservation of audiovisual materials. It was clear that it was a long way until these problems were solved.

According to the resolution of the XVIII. GA a first experts conference of UNESCO was invited 1975 to Berlin-GDR. Chairman was Vice-President Klaue. FIAF had a great delegation in Berlin (e.g. President Pogacic, Secretary General Ledoux, Chairman of the Copyright Commission Dr. Kuiper and Chairman of the Preservation Commission Volkmann). The results of the conference was an affirmation of the GA resolution and a concretization for further necessary steps. The Federation of producers, represented by Mr. Brisson, who was in the last years nearly almighty in respect to FIAF, could only vague some running fights.

The XIX. GA of UNESCO confirmed oncemore the appeal to the governments and asked the General Director of UNESCO to prepare a concrete document on the creation of an international instrument (convention or recommendation).

For preparation the Director General of UNESCO charged the well-known specialist for Copyright Dr. Georges Straschnow - Paris with a composition of legal aspects and Herbert Volkmann - GDR, Chairman of the Preservation Commission with the composition of the technical aspects. Both documents were delivered in time.

The Jugoslovenska Kinoteka offered to UNESCO B e l g r a d e as place for another experts conference and UNESCO accepted and invited the participants for November 1977.

I was invited by UNESCO as author of the document of technical aspects, not as representative of the GDR.

FIAF was represented by President Pogacic, Vice-President Eileen Bowser, New Yor, Mr. Sam Kula, Ottava and myself. The final document of the conference is not available until now. It was discussed and resolved with some changes in formulation and should be sent to the participants in its final form.

This experts commission brought some concretization of earlier resolutions but suffered under some unfavourable circumstances.

The first is the composition of the conference.

Only three persons, the President, Mr. Brisson and myself had been taken part in the UNESCO activities. All other people (experts and observers) were confronted with these problems the first time. This was of course a difficulty. Even the originators of the decisive resolution Switzerland, Soviet-union and GDR were not invited. FIAF was represented officially by Vice-President Eileen Bowser. She was not glad with this invitation but ever when she took the floor she spoke intelligent and clear as we are accustomed. She is not the only Vice-President of FIAF. Mr. Klaue, expert in UNESCO affairs, was much nearer to Belgrade and it is against the usual custom not to invite him. I heard, that FIAF and not

UNESCO paid the expensive costs for Eileen Bowser's flight and stay in Belgrade (of course, she personally and her archive could not). If so, it's time to consider whether the membership of FIAF should be lowered if great UNESCO cannot pay the costs for participation in such a case little FIAF cannot do also.

It was also not good that the representative of UNESCO, Mrs. van Vliet was first time occupied with these problems.

The second point is the procedure during the session. It was a disadvantage that the present FIAF-people did not meet before the conference. No doubt, that this was possible. A common line of the FIAF would have been very important for the outcome of the conference and could have avoided collusion in the conference.

Not good was the handling of the voting procedure. In these experts conferences there are always people who are familiar with the themes in discussion and are thus who are for the first time touched with these problems. There is no exact result if in this case the three classical questions are not put before the voter: "for - against" - "abstentions" the president asked only: "who is against?" - and counted every other vote as "for".

During the drafting of the final resolution Dr. Straschnow was asked for the formulations of the legal aspects. I asked the president explicitly for my presence during the formulations of the technical aspects. The president did not wish my presence. This was not a question of personal ambition, but of practical utility. The consequences were some failures in the technical respect which caused long discussion.

One mistake which will be found in the final document is dangerous: the recommendation to look for interim solutions if it is not possible to build up a modern audiovisual archive. I opposed. The same did Mr. Aryeetey, Ghana. He argued:

In his tropical country every interim solutions will not have to preserve films and it is a deadly danger if this interim solution - as usual - became a permanent solution. He refused explicitly such a formulation The same did the representative of the International Council of Archive (ICA) Dr. Anne Perotin and the representative of the Rome Institute for Restoration of Cultural Heritage Mr. de Guichen, two experts in archive work. Nevertheless not enough voices were "against" and every other voices counted as "Yes" (see above).

The consequence of these failures were some mistakes in the documents and also opened controversy between FIAF members in an international gremium. Until now - nine weeks after the conference - the final resolution has not been distributed.

I am convinced that the Belgrade discussion was not a step forwards in the relation between UNESCO and FIAF.

V o l k m a n n

FINAL REPORT

CONCLUSIONS OF THE DISCUSSION

Desirability of preparing an international instrument on the safeguarding and preservation of moving images

1. The participants were of the opinion that it is desirable to prepare an international instrument on the safeguarding of records constituted of moving images in order to bring to the attention of governments the urgent need to take adequate technical, legal and administrative measures to protect these documents from destruction. In particular, it was considered that such an instrument was necessary in view of the situation prevailing in many countries with respect to the safeguarding of moving images.
2. In fact, moving image materials now play an exceedingly important rôle throughout the world, not only in storing a vast volume of information but also in disseminating widely cultural, historical and scientific knowledge. With present rapid advances in technology, it is recognized that the audio-visual media have even greater potentialities for use in recording, for future generations, aspects of contemporary life. Of unique historical value are those moving images that record aspects of our times which cannot be recorded in any other way; this is particularly important in the case of countries with prevalently oral traditions where moving image materials, together with sound recordings, constitute the only adequate means of safeguarding and disseminating their culture. It is of vital importance that moving images which form an essential part of the cultural heritage of mankind be safeguarded for the benefit of future generations.
3. However, it is to be deplored that many countries have not yet realized the necessity of safeguarding their audio-visual heritage which is an expression of their history and culture. Some States have therefore not taken the technical, legal and administrative measures that are indispensable for the protection of moving images. The result has been that many precious records have been lost, either through deterioration or by accident (fires, floods, etc.) or because they have been destroyed (for instance, under contractual arrangements, or for re-use of the support medium). In fact, due to their innate characteristics, the types of moving images most widely used today are subject to a process of deterioration and if they are not maintained under adequate conditions this process will be greatly accelerated.
4. In other countries, official archives have been established to preserve moving images but they are rarely provided with the legal means to acquire audio-visual documents or with the resources necessary to ensure that they are safeguarded under satisfactory conditions.

Technical Aspects

5. The meeting reached the following conclusions with respect to the technical aspects of safeguarding moving images :

- a) It is now technically feasible to safeguard moving images in their various forms for several decades.
- b) New technology, when adapted for the safeguarding of moving images, should make possible their preservation on a long-term basis, that is, for many centuries, and should, in the future enable the documents which have been preserved to be transferred to new storage systems. States should endeavour to promote research programmes so that the development of this technology is specifically directed towards its application for the safeguarding and restoration of moving images.
- c) It is recognized that certain developing countries because of their particular climatic conditions might have severe difficulties in establishing adequate storage facilities before the introduction of the new systems. These countries may therefore require assistance in designing and establishing adequate interim storage facilities.

6. The safeguarding of moving images, which is the moral obligation of every nation, demands that adequate technical measures be adopted and that a legal and administrative framework for the systematic acquisition of moving image documents be established for this purpose.

Legal and Administrative Aspects

7. The meeting agreed that the method of providing the framework for the systematic acquisition of moving image documents should be the introduction of a system of legal deposit based on the following principles :

- a) Any sequence of moving images, whatever its purpose, physical characteristics, or its maker, subject to (e) below, should be deposited by the latter, in one copy, the nature of which should be determined by national legislation, with a Central Agency officially designated for this purpose. The depositor should have controlled access to this material if further printing is required. Any stipulation to the contrary which prevents such deposit should be null and void.
- b) The national legislation should determine at whose cost the copy deposited would be made.
- c) The Central Agency referred to under (a) above should designate the appropriately equipped premises where the deposited sequences should be stored. These premises should together form the "official archives" for moving image documents of the country concerned and, so far as is reasonably possible, they should be provided with adequate resources to ensure proper safeguarding of all audio-visual documents deposited.
- d) In principle no sequence should be denied deposit and no selection should be made. However, for considerations solely of cost and space, national legislations may - until such time as emerging technology permits a more economical

conservation of terms of cost and space of moving image documents - provide for exceptions to this general principle.

- e) The sequences referred to under (a) above are those made by a maker having his residence or headquarters in the country requiring legal deposit (national maker), irrespective of any co-production arrangement made with a foreign maker.
- f) In the case of cinematographic films the deposit should be made immediately after completion of the standard copy and in the case of television recordings immediately after the recording has been transmitted.
- g) Any archive referred to under (c) above may, subject to national copyright legislation :
 - i) make, at its own expense, an intermediate element for the purpose of safeguarding the original material;
 - ii) make, at its own expense, one single viewing copy and have the possibility of repeating this process if necessary, so that not more than one viewing copy of good quality is available at all times; and
 - iii) project the copy for teaching or research purposes within its premises to a limited number of viewers admitted free of charge provided that the projection does not conflict with the commercial exploitation of the deposited document or with its showing on television;
- h) The copy deposited and the copies made therefrom should not be used for any other purposes without the consent of the owner(s) of the copyright in the document.
- j) Nothing in the preceding paragraphs should be construed as derogating from the national copyright legislation in force and the legal deposit should not constitute a condition of copyright protection.
- k) Non-compliance with the requirement of legal deposit referred to in (a) above should be subject to sanctions to be determined by the legislation of the country where the deposit is required.
- l) Purely private sequences of moving images made by an individual for its own use should be exempt from the deposit obligation.
- m) The archives mentioned under (c) above should establish a catalogue of all moving image documents they hold, using uniform international standards to be defined, so that information understandable on a world-wide scale may be easily disseminated.

n) Detailed provisions regulating the deposit referred to in the preceding paragraphs should be a matter for national legislation.

8. The participants unanimously agreed that Member States should be invited to facilitate acquisition by the official archives of a State of a copy of moving image documents held by institutions abroad and which relate to the history or culture of that State. The documents so supplied should be made available against reimbursement of the actual cost of making the copy and should be subject to any copyright which may exist in the document thus reproduced.

International Instrument

9. The meeting recommended that the proposed international instrument on the safeguarding and the systematic preservation of moving images should take the form of a recommendation addressed to Unesco Member States.

FEDERATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES DU FILM

Ann. 4

Secrétariat

Galerie Ravenstein 74

1000 Bruxelles Belgique

Adresse télégraphique FIAFILM

Téléphone 511.13.90

Mr. Percy Stulz
Director, Division of Cultural Heritage
UNESCO
7 place de Fontenoy 75700, Paris

November 7, 1977

Dear Sir,

I am enclosing you the photocopy of the letter which Mr. Jacques Ledoux, Secretary general of our Federation, sent to Mr. M.G. Bolla, and photocopy of the replay of Mr. H. Daifuku to Mr. J. Ledoux.

I was present at The Generale Conference of CICT, which was held in Paris, October 17-19, 1977, and it is certain now that our Federation will resign from this Council, because we can't see the possibility of realisation of our programs which are the essence of our work. However, we would like to collaborate with UNESCO, as close as possible, especially in creating program for the safeguarding and conservation of moving images. This program is indential to the sence and the caractere of existence of our Federation, which was established forthy years ago. We think that we should have direct conections with UNESCO, so with this letter I am formaly nominating our Federation for status "B" in UNESCO.

From enclosed list of our members, you can see universal character of our Federation. The fact that worried us, is a small number of film archives from underdeveloped countries at this moment. So, one of the most important task of the Federation is to give a help to underdeveloped countries in founding the national film archives.

Because of that, our first task is to explaine this necessity, and after that to give a help in schooling experts of the underdeveloped countries, through our "Summer School" /Berlin, GDR

and Copenhagen/, and also by taking their interns in big archives of various countries, in order to broad them experiences, as Mr. J. Ledoux mentioned in his letter.

This action is in progress now, but with the collaboration of UNESCO, it would have larger character.

At the beginning of the next year, our Federation is going to issue Manuel for Film Archives, and we believe that it will be very helpful for young film archives.

The success of the action would be far more effective, if UNESCO would support it with its authority.

The field of concrete action is very large and very close to the resolutions from Paris and Nairobi. Our Federation is also ready to collaborate with UNESCO to see the possibilities for founding The Film Documentary Centre of UNESCO in a frame of our Secretariate in Bruxelles, and for all other actions which we can undertake together.

At the end, I would like to say, that our Federation is not demanding any financial support for its work, or for any other action which is going on.

I would kindly ask you to convey our demand for nominating our Federation for status "B" to Director generale and to the Executive Board of UNESCO, as soon as posible, because leaving CICT, we are staing without any contacts.

Yours sincerely,

- Enclosed photocopies:
- letter of J. Ledoux
- letter of H. Daifuku
- list of FIAF members

Vladimir Pogăčić.
President of FIAF

FEDERATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES DU FILM

Secrétariat

Galerie Ravenstein 74

1000 Bruxelles Belgique

Adresse télégraphique FIAFILM

Téléphone 511.13.90

M. G. Bolla
Sous-Directeur général adjoint
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75700 Paris

Monsieur le Sous-Directeur général adjoint,

L'Assemblée-générale de notre Fédération vient de se tenir à Varna à l'invitation de la Cinémathèque Nationale Bulgare. Elle a pris connaissance avec une vive satisfaction du programme et du budget de l'Unesco pour les années 1977 et 1978 concernant d'une part, l'élaboration d'un nouvel instrument se rapportant aux images en mouvement et, d'autre part, sous le titre "étude sur le développement des musées", de votre intention d'aider à la création de cinémathèques dans les pays en voie de développement avec l'aide notamment de notre Fédération.

Nous avons également appris avec plaisir qu'une tâche a été confiée, dans le cadre de ces projets, à M. Volkmann, président de la Commission de Préservation de la F.I.A.F., et aussi que vous avez sollicité le directeur de la cinémathèque de la Deutsche Demokratische Republik de participer à une enquête-type auprès de 5 cinémathèques réparties dans le monde.

Notre Assemblée-générale m'a prié de vous informer de ce que notre Fédération est prête à participer de toutes ses forces aux projets de l'Unesco dans le domaine de la conservation des films et du développement des cinémathèques, et avec tous les moyens dont disposent ses 57 affiliés dont la liste est ci-jointe.

Cependant, notre Assemblée-générale m'a également demandé de vous faire savoir qu'elle a chargé le Comité directeur de notre Fédération de se retirer du Conseil International du Cinéma et de la Télévision (CICT), organisme dont l'activité (ou plutôt le manque d'activité) ne justifie plus à ses yeux notre participation. Nous sommes donc très désireux d'établir des relations directes avec vous et nous avons décidé de poser notre candidature comme Organisation Internationale Non Gouvernementale dans la catégorie B.

./.

Une telle candidature nous semble se justifier par la collaboration prévue entre l'Unesco et notre Fédération pour la réalisation des objectifs cités plus haut et aussi par la répartition de nos membres dans le monde entier et nos actions en faveur des cinémathèques débutantes parmi lesquelles nous voulons citer :

- 1) la publication du 'Basic Manual for Film Archives' en préparation depuis plusieurs années et qui sortira de presse d'ici quelques mois, et dont l'objet est de mettre à la disposition des cinémathèques débutantes un manuel décrivant avec précision les différentes tâches d'une cinémathèque;
- 2) l'organisation de Summer Schools pour le personnel des cinémathèques (deux sessions consacrées à la préservation et au catalogage de films ont été organisées à Berlin-Est en 1974 et 1976 et une session consacrée à la documentation dans les cinémathèques est organisée cet été même à Copenhague). Une nouvelle session est prévue pour 1979 à nouveau à Berlin-Est sur le thème de la conservation des films et l'Assemblée-générale a décidé qu'elle serait réservée en priorité aux délégués des pays en voie de développement.
- 3) la création d'une commission pour l'étude des problèmes des cinémathèques dans les pays en voie de développement, commission dont vous trouverez le premier rapport ci-joint et dont les membres sont : Vladimir Pogacic (Yougoslavie), Ted Perry (USA) et Donatien Mbaloula (R.P. du Congo). La première tâche de la commission sera la mise à jour de l'enquête réalisée en 1973 par l'Unesco, avec notre concours, appelée "World Survey on the Systematic Preservation of Films" et qui, à notre grand regret, n'a jamais été publiée.

Nous serions très heureux de pouvoir compter sur votre appui et vous prions de croire, M. le Sous-Directeur général adjoint, à l'assurance de notre considération distinguée.

Jacques Ledoux
Secrétaire-général

Bruxelles, le 27 juillet 1977.

FEDERATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES DU FILM

Secrétariat

Galerie Ravenstein 74

1000 Bruxelles Belgique

Adresse télégraphique FIAFILM

Téléphone 511.13.90

BUDGET PROPOSAL FOR 1979

EXPENSES (in Belgian francs)

<u>Current expenses</u>	<u>Expenses 1977</u>	<u>Budget 1978</u>	<u>Budget 1979</u>
Staff salaries	241.590,-	277.000	300.000
Social Secur., Insur. Taxes	141.758,-	137.000	151.000
External work fees	41.675,-	35.000	40.000
Office rent & charges	163.778,-	190.000	190.000
Office supplies & equipment	94.432,-	90.000	125.000
Postage & telephone	105.778,-	115.000	120.000
Miscellaneous	17.235,-	15.000	20.000
	<u>806.226,-</u>	<u>859.000</u>	<u>946.000</u>
 <u>Special expenses</u>			
Congress	209.205,-	200.000	200.000
Executive Committee	49.989,-	60.000	75.000
Commissions	89.865,-	160.000	180.000
Special missions	62.547,-	40.000	60.000
Administrative publications & Bulletin	43.082,-	80.000	80.000
Special publications	96.195,-	90.000	90.000
Miscellaneous	1.000,-	10.000	5.000
	<u>551.883,-</u>	<u>640.000</u>	<u>690.000</u>
 <u>Periodical Indexing Project</u>			
Wages & Taxes	652.875,-	790.000	795.000
Office rent & costs	184.843,-	200.000	200.000
Supplies	106.478,-	108.000	115.000
Postage	54.230,-	58.000	60.000
Travel & sundries	47.500,-	30.000	25.000
	<u>1.045.926,-</u>	<u>1.186.000</u>	<u>1.195.000</u>
		Total:	<u>2.831.000</u> B.F. =====

INCOME FORESEEN IN 1979

Membership fees :

41 full members à SF 2500 (SF 102.500,-)	1.537.500,-	B.F.
1 associate à 1250 S.F.	18.750,-	
16 observers à 350 S.F. (SF 5.600,-)	84.000,-	
	<u>1.640.250,-</u>	

Selling of FIAF publications 25.000,-

Bank interests 42.750,-

Periodical Indexing

Subscriptions (if kept at present rate)	635.000,-	
St James Press (£ 3000)	190.000,-	
Royalties	10.000,-	
	<u>835.000,-</u>	

2.543.000,- B.F.

Balance taken from the excess of income carried over
from previous years 288.000,-

2.831.000,-

REPORT OF THE DOCUMENTATION COMMISSION

The commission met at Schaeffergarden, outside Copenhagen, 12-14 August 1977. Staying costs were provided by FIAF, and the arrangements were made by Karen Jones and Det Danske Filmmuseum. All members attended, together with two observers who formerly were members, Michael Moulds of London and Anne Schlosser of the American Film Institute, and all stayed on to help with the FIAF Summer School on Documentation.

The commission worked on the teaching plan and the program for the Summer School. The report which was made on the International Index to Film Periodicals appeared in the latest FIAF Bulletin, and as we hope to have a more up-to-date report in time for the present meeting, it is not included in this written report.

Other projects discussed:

1. The Classification of Film Literature. The completed scheme by Michael Moulds was submitted, and the commission decided to adopt it as a recommendation. It will be sent out to FIAF members in the very near future. A subcommission meeting will be held in Amsterdam in February, to complete the last details: an introduction, the integration of the television scheme, and an alternate simplified version for small libraries. Meanwhile, the scheme was presented at the Summer School as a FIAF recommendation. The commission wishes to ask the Executive Committee whether it may explore the question of publication with a commercial publisher.
2. The International Directory of Set and Costume Designers. The subcommission working on this project met in Rome in October 1976, and completed Volume I, which has been sent out and should have been received by all archives now. The commission wishes to ask the Executive Committee whether 100 copies may be made available for sale outside FIAF, and whether 30 copies may be sold in the DDR, at a price of 9 marks, the remainder to be sold from the Secretariat. Volume II, covering the set and costume designers of France and Finland, should be ready to send out to FIAF at the present time. The subcommission has been invited to meet in Vienna, by Dr. Walter Fritz, to work on the designers of Austria and Germany, for Volume III.
3. FIAF Directory of Film and TV Documentation Sources. The first printing of 100 copies was reported to be exhausted. The commission decided to prepare a new edition. It was felt that libraries specializing in film and television outside FIAF should be included, and that the publication should be available to nonFIAF members. The commission wishes to ask the Executive Committee to approve the expansion of this project outside of FIAF.

The commission also discussed the Guidelines for collecting, cataloguing, filing and preserving film posters; the draft glossary of filmographic terms (project of the Cataloguing Commission); the draft chapter on documentation for the Basic Manual; the international index to books on cinema; the coordinated list of unpublished script holdings; the international directory to dissertations on cinema; compilation of libraries' special subject bibliographies.

A further topic was discussed during the Summer School: the methods by which colleagues working in documentation departments could exchange experiences and share tasks on an international level. Two possible steps were discussed: 1) establishing a mailing list of all the colleagues which could be kept at the FIAF Secretariat: such information as acquisition lists and materials for exchange would be sent to the Secretariat for mailing to all colleagues in documentation departments; 2) using the FIAF Bulletin as a medium for exchanging specialized information, in which case it

would be essential that the Bulletin be circulated within the archive to documentation departments. The commission wishes to ask the Executive Committee whether it would be permissible to use the services of the Secretariat in this way, and also what were the possibilities of having the second copy of the Bulletin which is sent to archives mailed to the head of the documentation departments. A mailing list of colleagues working in documentation departments of FIAF is already being established by one of the participants in the Summer School.

The commission plans to hold one or two subcommission meetings during 1978, which may require some very small financial assistance from FIAF. It is probable that a full commission meeting will be held in 1979, but none is foreseen for 1978.

- Eileen Bowser -